

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 11

Date de convocation : 17-11-17

République Française

Commune de Montferrand

Procès – verbal de réunion

Séance du 23 novembre 2017

L'an deux mil dix sept et le vingt trois du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaients présents : Mmes ANTONY Isabelle, CASTOR Christelle, FAURE-CABANE Magali, Mrs BERNIER Jean-Paul, BONDOUI Régis, CLIMENT Jean-Marie, DARCOS Nicolas, PERALTA François, PRIZZON Charles, QUINTA Régis, ROGER Robert .

Excusés : Mmes FAURE-CABANE M. GAIANI A., Mr RIVIERE Ph.

Secrétaire de séance : M. QUINTA Régis

Procuration : Mme FAURE-CABANE Magali à M. BERNIER Jean-Paul

Point 1 : adhésion au groupement de commandes pour un marché de services et de fournitures pour le contrôle, la maintenance et le remplacement de points d'eau incendie - dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, la CCCLA a créé un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché ayant pour objet le contrôle, la maintenance et le remplacement de points d'eau incendie. Mr le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes. Adopté à l'unanimité.

Point 2 : transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au 1er janvier 2018 - modification statutaire n° 5 - suite aux lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015, la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement devient une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018. En conséquence, il y a lieu de modifier les statuts de la CCCLA. Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Modification statutaire en vue de l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI par le Syndicat Mixte d'Aménagement hydraulique du bassin versant du Fresquel – Mr le Maire expose le transfert de la GEMAPI de la CCCLA au syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du bassin versant du Fresquel. Il demande l'approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement hydraulique du bassin versant du Fresquel afin d'exercer à compter du 01/01/2018 par le biais du mécanisme de représentation substitution la compétence GEMAPI telle que précisée en référence aux quatre missions relevant du code de l'environnement sur le périmètre des communes. Adopté à l'unanimité.

Point 4 : délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – suite à l'avis du Comité Technique en date du 25 juillet 2017, les deux points discutés sont régularisés : l'IFSE et le CIA sont attribués par groupe de fonctions. Adopté : 10 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Point 5 : indemnité de conseil et de budget à Mme Jullien pour l'année 2017 – Le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % pour l'exercice 2017, d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires dans sa totalité. Adopté : 11 voix pour ; 1 abstention.

Point 6 : renouvellement de la convention, avec la commune de Ricaud, de mise à disposition de personnel suite à modification des effectifs et des horaires - Compte tenu des besoins des communes de Montferrand et de Ricaud suite au départ en retraite de M. Gleyzes, il y a lieu de renouveler la convention avec la commune de Ricaud, pour la mise à disposition de personnel et de matériel. Mr le Maire propose les conditions suivantes : Personnel, Mr Laurent Prizzon, lundi après-midi et vendredi après-midi soit 7h par semaine ; Matériel : camion Renault Maxity au prorata du temps passé à Ricaud (7/35). Adopté à l'unanimité.

Point 7 : demande de subvention de l'Association Nationale du Souvenir Français - Vu le courrier de M. de JESUS SALGUEIRO, président du Souvenir Français, comité de Castelnaudary et du Lauragais, M le Maire propose d'attribuer une subvention à l'association nationale du Souvenir Français. Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 50 €. Adopté à l'unanimité.

Point 8 : autorisation communication données énergétiques au PETR Pays Lauragais dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Le Plan Climat Energie Territorial du PETR du Pays Lauragais a été lancé le 10 juillet 2017. Pour pouvoir répondre aux exigences réglementaires, chaque commune doit autoriser ENEDIS à transmettre les données énergétiques relatives à l'éclairage public. Une convention d'autorisation de communication d'informations commerciales sensibles doit être signée. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention mais rappelle que cette étude a déjà été faite localement par le SYADEN. Adopté à l'unanimité.

Point 9 : résultat consultation pour travaux d'éclairage public En Bonis (2ème tranche) – Le cabinet CETUR chargé de la maîtrise d'oeuvre a consulté 4 entreprises. Suite aux résultats de cette consultation, Mr le Maire propose de retenir l'entreprise CEGELEC pour un montant de 7.921,14 € HT. Adopté à l'unanimité.

Point 10 : proposition télé-alerte – la commune n'étant pas soumise aux risques d'inondation et compte tenu du prix, il n'est pas donné suite à cette proposition. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 11 : climatisation salle de classe – la commune a bénéficié d'un don d'un appareil de climatisation qui ne pourra être utilisé que sur une seule salle. La mise en place chiffrée par l'entreprise Clerc sera réalisée sur l'exercice 2018. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 12 : courrier commune de Vias – après lecture du courrier de Mr le Maire de Vias, il est convenu de s'informer auprès de l'association des Communes Rives-aines du Canal du Midi, ainsi que d'autres communes du secteur Lauragais, de leur position à ce sujet. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 13 : site internet de la commune – grâce à l'Association des Maires Ruraux de France et à l'investissement de M. Régis Quinta, le site internet est bien avancé. Interactif, vivant, ré-actualisable, il doit subir encore quelques modifications avant d'être opérationnel. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 14 : questions diverses

- x compte-rendu de la dernière réunion du PETR du Pays Lauragais
- x abri bois école : après discussion sur les caractéristiques et prix des 3 modèles proposés, l'entreprise Mélix est retenue. Toutefois, Mr Régis Bondoui est chargé de négocier une remise. N'a pas donné lieu à délibération.
- x Voisins vigilants : ce point sera discuté lors de la prochaine session, M. Rivière étant à l'origine de cette demande.
- x Projet de construction chemin de Saporte : la parcelle C159 étant située dans le périmètre urbanisable de la carte communale, il y a lieu d'amener le réseau d'eau potable en limite de parcelle. Demande de devis à Suez.
- x Repas cérémonie des vœux du 13 janvier 2018 : en janvier 2017, il avait été évoqué de modifier le menu de l'apéritif dînatoire. Mr Nicolas DARCOS est chargé de ce dossier.
- x Passage commission de sécurité salle des fêtes : plusieurs éléments ne respectant pas les normes actuelles (local réserve, stockage matériel, alarme,...), Mr le Maire demande à un membre de bien vouloir prendre en main ce dossier. Aucune candidature.
- x Arbustes rue de la Barbacane : suite à la demande du riverain, les arbustes seront coupés. Des plantations seront réalisées avec des essences locales peu gourmandes en eau. Un courrier sera adressé au nouveau voisin pour les déjections de son chien sur la place de l'ancienne mare.
- x Chemin de Las Touzeilles : un chemin communal cadastré et non-débouchant est enclavé dans le secteur de Las Touzeilles. Les parcelles mitoyennes font actuellement l'objet d'une transaction. Si cette dernière se concrétise, le chemin sera rétrocédé suivant le prix du mètre carré des parcelles attenantes.
- x SMICTOM : une réunion de travail avec les instances du SMICTOM a eu lieu. Les communes de Montferrand, Labastide d'Anjou, Airoux et Mas Saintes Puelles doivent travailler à une proposition de points d'apport volontaires en prévision de la suppression de la relève des caissettes jaunes (modification du tri des déchets).
- x Rythmes scolaires : La commission se réunira courant décembre pour avancer sur ce dossier, à savoir le maintien à 4,5 jours par semaine ou le retour à 4 jours.

x Plan Local d'Urbanisme : suite à la dernière réunion de travail avec le cabinet TOPOS, compte tenu des directives de densification du PETR Pays Lauragais, de la suppression des périmètres de « protection » autour de la STEP, la réflexion doit être menée pour favoriser la densification du locatif et aérer les zones d'accès à la propriété. Pour la prochaine rencontre avec le cabinet, le positionnement de la future salle polyvalente doit être acté. Il est demandé à tous les membres présents de formuler des propositions.

La séance est levée à 0h45.

Le Maire,
Ch. PRADEL



